

roi regnant à commencé son regne par chasser ces étrangers rapaces, & à réparer les maux produits par le conseil d'un homme aussi peu versé dans les notions de politique & d'administration qu'en celles de religion & de métaphysique.

Frédéric étendit ses soins sur les autres parties du gouvernement, & voulut y réformer la jurisprudence. Son nouveau code eut d'abord de la réputation; on crut qu'il avoit trouvé le secret d'étouffer la chicane, & l'on disoit avec admiration que de plus de neuf cents procès, trois seulement n'avoient pas été terminés dans l'année : mais l'on vit bientôt qu'on n'avoit fait que substituer à d'anciens abus d'autres abus; que la précipitation est ce qu'il y a de plus à craindre dans l'administration de la justice, & que vouloir supprimer les formalités, c'est souvent détruire le garant de la liberté des citoyens. » Rien, dit l'auteur, n'étoit plus » plaissant que la manière dont on instruit les affaires. Figurez-vous une grande » table, autour de laquelle une vingtaine » de jeunes référendaires écoutent chacun » deux parties. Ici une femme & son mari » se disputent en séparation; à côté d'eux, » un juif est accusé de friponnerie & d'infamie; plus loin une fille se plaint contre » un séducteur; plus loin encore un gentilhomme contre un de ses payfans; ou » un fermier contre son seigneur. Ici on » parle d'adultère, d'insultes ou de coups » de bâtons; là de bled, d'avoine ou de » foin; ailleurs d'intérêt à 5, 9 ou 12 pour » cent; ailleurs encore on demande des alimens pour un bâtard; toutes ces voix